

2K INVEST
Société à responsabilité limitée au capital de 370 000 euros
Siège social : 23 AVENUE LEFEVRE, 69120 VAULX-EN-VELIN
904 755 279 RCS LYON
(« la Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
EN DATE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 Juillet,
A 20 heures,

Les associés de la société 2K INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 370 000 euros, divisé en 370 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, au siège social, sur convocation faite par la cogérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- **Monsieur Brahim KOROGHLI**,
titulaire de

1 part sociale en pleine propriété,
184 999 parts sociales en usufruit

- **Monsieur Youcef KOROGHLI**,
titulaire de

185 000 parts sociales en pleine propriété,
184 999 parts sociales en nue-propriété

Total des parts composant le capital social

370 000 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Brahim KOROGHLI**, cogérant associé.

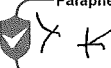
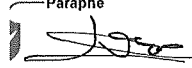
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la cogérance,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport établi par la cogérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Paraphe  Paraphe 

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par la cogérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce, de nommer :

INELYS AUDIT

66 Quai Charles de Gaulle

Cité Internationale

69006 LYON

Immatriculée AU RCS DE LYON sous le numéro 492 932 843

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit légal des petites entreprises, pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

La société **INELYS AUDIT** a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

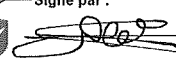
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants associés présents ou représentés.

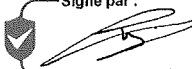
Monsieur Brahim KOROGHLI

Cogérant Associé

Signé par :

B5A0363F87534A0...

Monsieur Youcef KOROGHLI

Cogérant Associé

Signé par :

8266E73A174547F...